

# CPS

## Comité de l'Ile de France

2009/2010



# Bilan de la saison passée

## ➤ Points Négatifs

- Manque d'intérêt des joueurs et entraîneurs
- Manque de Personnes ressources dans certains départements
- Manque d'information du programme des CPS
- Manque de préparation des séances d'entraînement

## ➤ Points Positifs

- Formation des joueurs
- Evaluation du niveau de pratique des joueurs
- Evaluation des éducateurs
- Détection des joueurs pouvant intégrer une sélection départementale

# Obligations FFR

- L'ensemble des joueurs doit participer au CPS obligatoire pour les clubs désireux de s'engager à XV
- Mettre en place les séances spécifiques au programme FFR
- Pour tout club désireux de s'engager dans la pratique à XV :
  - Avoir 2 éducateurs/équipe titulaires du brevet fédéral jeune
  - Faire valider les passeports lors des CPS spécifiques (sécurité, joueurs de devant (10 joueurs mini/équipe), arbitrage à XV)

# Cahier des charges du CPS

- Informer en amont les éducateurs de clubs
  - des thèmes et des contenus du CPS
  - des obligations fédérales en fonction du niveau de pratique
- Programmer une séquence de préparation de séance avec les éducateurs des clubs
  - apport et appropriation du contenu par les éducateurs)
- Impliquer les éducateurs
  - dans la mise en place des situations références
  - dans l'évaluation des joueurs
- Impliquer les éducateurs les plus performants au sein de l'équipe technique départementale
- Etablir un rapport auprès des CTR du Comité Ile de France

# Organisation CPS

- CPS 1: Amélioration de la circulation offensive dans le mouvement général
- CPS 2: Amélioration des attitudes au contact et de la gestion des points de fixation
- CPS 3: Spécifique Académie de 1<sup>ère</sup> lignes
- CPS 4: Opposition / arbitrage

# Quels joueurs concernés?

- CPS 1: tous les joueurs des clubs du département
- CPS 2: les meilleurs joueurs des clubs du département
- CPS 3: uniquement les joueurs de devant des clubs du département
- CPS 4: l'ensemble des équipes du département, les joueurs ayant participé aux 2 journées « je joue arbitre » afin que ceux-ci puissent dans le cas d'un engagement de leur équipe dans la pratique à XV, faire valider leur capacité à arbitrer le jeu à XV

# Qui valide les attestations

- Le CRT ou un membre de l'équipe technique départementale donne son aval sur les capacités techniques des joueurs
- L'arbitre en charge du plateau donne son aval sur la capacité à arbitrer du jeu à XV
- L'élu en charge du plateau valide les passeports du joueur et éducateur